



Le Journal des Bovéniens

Numéro 65
Juillet 2020

Bulletin d'informations municipales

Retour à l'école



C'est une quarantaine d'enfants volontaires qui a repris le chemin de l'école ce lundi 18 mai pour faire revivre les locaux des écoles Pierre Curie et Marie Curie.

Les enfants ont été accueillis dans des conditions peu ordinaires car la mise en place d'un protocole sanitaire a impliqué des aménagements particuliers et une prise en charge des élèves toute nouvelle.

Tout a été mis en place pour garantir la sécurité des enfants et du personnel.

A l'école Pierre Curie, on pouvait lire les sourires sur les yeux des élèves car c'est derrière des masques de toutes les couleurs qu'ils suivent les cours.

Le journal des Bovéniens

Directeur de la publication : Maurice Viseux
Réalisation : Guillaume Cugier
Journal édité par la mairie de Bouvigny-Boyeffles
Distribué gratuitement - IPNS

Au sommaire de ce numéro :

- Les principales délibérations du Conseil Municipal
- Un conseil municipal peu ordinaire
- La vie reprend son cours à la Maison des jeunes
- Les cérémonies des 1er et 8 mai
- Bonne retraite Claudine

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 05 février 2020

Nous vous rappelons que le compte rendu complet du conseil municipal est affiché en mairie et publié sur le site www-bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 06 novembre 2019
Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Approbation du compte de gestion 2019
En fonctionnement,
le montant total des dépenses est de : 1 720 810.30€
le montant total des recettes est de : 1 937 662.20€
Le résultat est de + 216 851.90€
En investissement,
le montant total des dépenses est de : 455 423.05€
le montant total des recettes avec résultat reporté N-1 est de : 605 796.21€
Le résultat est de + 150 373.16€
En investissement,
le montant total des restes à réaliser en dépenses est de : 25 500€
le montant total des restes à réaliser en recettes est de : 19 300€
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019.

* Approbation du compte administratif 2019
Le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » et 2 « contre », approuve le compte administratif 2019 (identique au compte de gestion).

* Création d'emplois et ouverture centre de loisirs juillet-août
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- d'autoriser le maire à ouvrir un centre de loisirs du 06 juillet 2020 au 14 Août 2020,
- que les tarifs seront ceux définis par la délibération n°2016-015
- de créer, en conséquence, au maximum 38 emplois
-d'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement
- que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Subvention CCAS 2020
Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 20 000€ au CCAS pour l'année 2020.

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : Action en justice
Vu la délibération N°2014-024 en date du 18 avril 2014 concernant les délégations du Conseil Municipal au maire, Considérant des infractions à la législation sur l'urbanisme, en particulier par rapport au PLU de la commune, sur la parcelle AM75.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir mandaté, par décision n°2019-02 en date du 15 novembre 2019, le cabinet d'avocats HEPTA, afin de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

* Tableau des subventions aux associations 2020
Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations pour le budget 2020.
* Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
-De créer, pour la période juillet-août 2020, 10 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement, que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Colonie 2020
Le Conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE le projet de colonie 2020 ainsi que les tarifs proposés, AUTORISE le paiement mensuel par les familles de février à juin, LIMITE le nombre de places à 21 participants, ACCEPTE de déléguer à un prestataire l'organisation du séjour de vacances.

* Contrat colonie
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

* Création de 2 emplois non permanents
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer deux emplois non permanents, dans le grade d'adjoint technique, aux conditions suivantes :

* A compter du 01 mai 2020, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : contrat 17 heures 30 par semaine, durée du contrat 12 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique

* A compter du 01 juin 2020, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité : contrat 28 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique,
-d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
-que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 23 mai 2020

* Election du maire

Monsieur Viseux Maurice a obtenu 19 voix.
Monsieur Viseux Maurice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

* Nombre d'adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre d'adjoints au maire.

* Election des adjoints

La liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire présentée par Monsieur Bauchet Dominique a obtenu 18 voix.

La liste de Monsieur Bauchet Dominique ayant obtenu la majorité absolue, sont donc élus :

- 1er adjoint : BAUCHET DOMINIQUE
- 2ème adjoint : CLEROT EVELYNE
- 3ème adjoint : DELENGAIGNE JEAN-MICHEL
- 4ème adjoint : CARON MARTINE
- 5ème adjoint : BRISSE JEAN-JACQUES

* Montant des indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (de droit) ;
- 1er adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2ème adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3ème adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4ème adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 5ème adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

* Formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

Les thèmes privilégiés seront les fondamentaux de l'ac-

tion publique locale, les fondamentaux des finances publiques locales, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

- Le montant des dépenses totales sera plafonné à 5% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus et sera imputée au budget au compte 6535.

* Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à l'unanimité, en plus du maire (président de droit), à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

* Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

La liste présentée par Mme Clerot a obtenu 19 voix.
Sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS : Mme Clerot, Mme Vieren, Mme Caron, Mme Koniczka, Mr Delrue, Mr Coquel

* Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue à l'unanimité, une partie de ses pouvoirs au maire (conformément au projet de délégation transmis avec la convocation).

* Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés en 2019 pour les trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 18,58 %,
- Taxe foncière bâti : 28.24 %,
- Taxe foncière non bâti : 96.70 %

Monsieur le Maire informe que suite à la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année 2020, à l'unanimité:

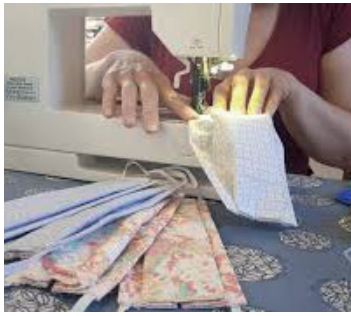
- de ne pas modifier les taux d'imposition,
- d'appliquer par conséquent les taux suivants :
Taxe foncière bâti : 28.24 %
Taxe foncière non bâti : 96.70 %

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020

Nombre d'électeurs inscrits : 1969
Nombre de votants : 761
Nombre de bulletins nuls : 75
Nombre de bulletins blancs : 15
Nombre d'exprimés : 671
Taux de participation : 38,65%
Liste d'Union et de Rassemblement : 671

Rappel sur le ramassage des poubelles

Nous vous rappelons de rentrer vos conteneurs à poubelle dès que le ramassage a été effectué, ceci afin d'éviter l'encombrement des trottoirs et de faciliter le passage des piétons. Nous comptons sur votre civisme pour garder un village propre et agréable.



MERCI à tous les bénévoles !

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes (club couture, membres du personnel et bovériens volontaires) qui ont réalisé des masques en tissus pendant la période de confinement. Ces masques ont été distribués à l'ensemble du personnel communal.

La commune remercie également Mr FONTAINE Jean-Luc et Andy (Equipe Shields-visiere-solidaire-covid19-Nord-Pas de Calais) qui ont donné gracieusement, à la commune, des visières en faveur du personnel. Nous adressons également un grand merci à tous les bénévoles qui ont continué la distribution des denrées pendant le confinement.

Merci à tous pour ce bel élan de solidarité !

Un premier conseil municipal peu ordinaire

Le Conseil Municipal s'est réuni pour la première fois le samedi 23 mai 2020, dans des conditions un peu particulière car pour respecter la distanciation sociale et les gestes barrières, il a eu lieu à la salle des fêtes et à huit clos.

Entre autres à l'ordre du jour, l'élection du Maire et de ses adjoints :

Monsieur VISEUX Maurice a été élu Maire, permanence sur rendez-vous.

Les cinq adjoints au Maire, élus :

Mr BAUCHET Dominique , 1er adjoint (adjoint à l'urbanisme, à la circulation, au stationnement et à la voirie) permanence le jeudi de 16h30 à 17h30.

Mme CLÉROT Evelyne, 2ème adjoint (adjoint aux affaires sociales, aux personnes âgées et au logement) permanence le lundi de 16h30 à 17h30.

Mr DELENGAIGNE Jean-Michel, 3ème adjoint (adjoint aux sports et aux finances) permanence le mardi de 16h30 à 17h30.

Mme CARON Martine, 4ème adjoint (adjoint aux fêtes et à l'enfance) permanence sur rendez-vous.

Mr BRISSE Jean-Jacques, 5ème adjoint (adjoint à l'enseignement, aux ERP et aux travaux) permanence le mercredi de 16h30 à 17h30.



Mr COLLIEZ REGIS, conseiller municipal, chargé de la sécurité et la prévention contre la délinquance, les vols, les dégradations, les problèmes de voisinage, assure une permanence en mairie tous les vendredis de 16h à 17h. (03.21.29.16.59).

Les conseillers municipaux :

Mr LHOMME Jean-Luc
Mr COLLIEZ Régis
Mr DELRUE Maurice
Mme VIEREN Annick
Mr VIEIRA DA SILVA Guy
Mme COVEZ Fatima
Mr COQUEL Christophe
Mme CARLUS Laurence
Mme KONIECZKA Coralie
Mme SKOLSKI Estelle
Mme COURCOL Audrey
Mme LECLERCQ Valérie
Mr WALCZAK Cédric

Quel est le rôle du maire ?



Bonne retraite Claudine



Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel souhaite une bonne retraite à Madame Claudine DELAHAYE.

Employée communale depuis 1998, Madame DELAHAYE a travaillé à l'école maternelle, à la cantine et à la garderie.

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 12 juin 2020

* Procès-verbal séance du 23 mai 2020
Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Affectation des résultats
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :
+150373.16€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)
+216851.90€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

* Budget primitif
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif communal de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	1 971 820.42 €	463 414.70 €
Total des recettes	1 971 820.42 €	463 414.70 €

* Commission communale des impôts directs
L'assemblée propose à l'unanimité une liste de 32 noms, dont 16 suppléants, liste sur laquelle, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux choisira les commissaires

devant former la commission communale des impôts directs (liste transmise avec la convocation).

* Election de la commission d'appel d'offres à caractère permanent
Sont proclamés :
-Membres titulaires : Messieurs BAUCHET, VIERA DA SILVA, COLLIEZ
-Membres suppléants : Monsieur DELRUE, Mesdames CARLUS, COVEZ

* Election d'un correspondant défense
Le vote a lieu suivant l'article L2121-21 du CGCT.
Liste des candidats :
Mr Colliez Régis
Une seule candidature ayant été déposée et conformément à l'article L2121-21 du CGT, la nomination prend effet immédiatement.
Monsieur Colliez Régis est nommé correspondant défense.

* Election d'un délégué pour représenter la commune à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais
Monsieur Walczak Cédric a obtenu 19 voix.
Monsieur Walczak Cédric ayant obtenu la majorité absolue, est nommé délégué de la commune à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Réglementation sur l'utilisation des Drones

Un drone est un engin volant sans passagers, piloté à distance. Certains drones de loisir nécessitent une autorisation pour voler. Dans tous les cas, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage. Certaines zones sont interdites au vol et d'autres soumises à restrictions. En cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée.

Si le poids de votre drone est supérieur ou égal à 800 grammes, vous devez l'enregistrer et suivre une formation en ligne.

Il existe des zones où le pilotage de drone est autorisé, d'autres où il est interdit. Certaines zones connaissent des restrictions. (voir site geoportail.gouv.fr).

À partir du 29 juin 2020, un drone de plus de 800 grammes devra émettre un signal électronique. Si votre drone est enregistré avant le 29 juin 2020, vous aurez jusqu'au 29 décembre 2020 pour le mettre en conformité.

Une notice d'information doit être fournie avec les emballages des drones mis à la vente.

Le contenu de cette notice précise notamment les 10 règles à suivre pour toute utilisation d'un drone de loisir :

- Ne pas survoler des personnes
- Respecter les hauteurs maximales de vol (150 mètres de hauteur en général)
- Ne jamais perdre de vue son appareil et ne pas l'utiliser la nuit
- Ne pas faire voler son appareil au-dessus de l'espace public en agglomération
- Ne pas faire voler son appareil à proximité des terrains d'avia-

tion

- Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés : centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...
- Respecter la vie privée des autres, en ne diffusant pas les prises de vue sans l'accord des personnes concernées, et en n'en faisant pas une utilisation commerciale
- Vérifier dans quelles conditions on est assuré pour la pratique de cette activité
- En cas de doute, se renseigner auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGA)
- Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant.

Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel.

En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Cérémonies des 1er et 8 mai

Pas de mise à l'honneur cette année des médaillés du travail, à l'occasion du 1er mai, ni de cérémonie du 8 mai pour la fin de la guerre 1939-1945, mais la municipalité a souhaité, avec Mr Lallemand Paul Président des Anciens Combattants et Mr Canalicchio porte-drapeaux, se recueillir au monument aux morts et y déposer des gerbes.



Infos utiles

Pour toute demande d'actes d'état civil, recensement militaire, inscription sur les listes électorales, nous vous rappelons que vous pouvez effectuer vos demandes directement sur le site www.service-public.fr

Changement dans les dossiers de médaille d'honneur du travail

Attention une nouvelle procédure a été mise en place pour les demandes de médaille d'honneur du travail.

Les formulaires de demandes ne doivent plus être transmis par papier.

Les demandes sont à effectuer directement sur internet :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-jeunesse-sport-vie-associa-tive/Les-distinctions-honorifiques>

31/12/2019
05/01/2020
07/01/2020
24/01/2020
10/02/2020
29/02/2020
05/03/2020
09/03/2020
03/04/2020
12/04/2020
12/04/2020
14/04/2020
14/04/2020
28/04/2020
04/05/2020
13/05/2020
25/05/2020
28/05/2020
02/06/2020
03/06/2020

Décès

PLUQUET Louis
THULLIER Simone
NACINOVICH Anne Marie
ROAUX Bernadette
GIBEK Robert
TENEL Serge
MICHAUX Néhémias
LINGLART Nelly
DESTREBECQ André
NOWICKI Irène
NOURY Maria
LECOMTE Jean-Marie
LINGLART Roger
LANDA Rose
GRABARSKI Patrick
CAULIER Jeannine
BIGOTTE Elise
SINGEOT Jean-Claude
DEGREMONT René
GRZYBICKI Richard

29/12/2019
08/02/2020
23/04/2020
01/05/2020
23/05/2020
24/05/2020
02/06/2020

Naissances

CAUDRELIER Gabriel
SERRANO Léo
MUYS Raphaël
GRONIER Rachel
BERSCH Rafaël
LELIEUX Valentin
RIBOULET Hippolyte

Etat Civil



Centre de loisirs d'hiver

La Maison des jeunes a accueilli 50 enfants de 6 à 11 ans et 27 adolescents pendant les vacances d'hiver.

Au programme : Spectacle de marionnettes à Bruay, piscine à Barlin, Les loupiots et yoga. Les jeunes de 12/15 ans ont eu l'occasion de s'entraîner à un vol aérien au simulateur Jetfighter à Vendin le Vieil.

34 places pour le match Lens/Caen à Bollaert ont été distribuées pour les enfants et leurs familles. La défaite de Lens a entraîné une petite déception pour les jeunes, mais c'est un bon souvenir qu'ils gardent de cette belle sortie.



La vie reprend son cours à la Maison des jeunes



La maison des jeunes a réouvert ses portes aux enfants le mercredi 3 juin pour les mercredis récréatifs.

Avec ou sans masque en fonction des activités, chacun



trouve ses nouveaux repères au travers d'activités repensées de manière à respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

Nettoyage de printemps

Le samedi 7 mars 2020, l'opération Hauts de France propres s'est déroulée avec le soleil. Ainsi nous avons ramassé plus de 30 sacs de déchets. Il y avait un petit air de printemps.

Par la suite, le verre de l'amitié nous fut offert par la mairie que nous remercions.

Merci aux participants et comme convenu à l'année prochaine.

Régis COLLIEZ



Retour à l'école maternelle

Tous les enseignants de l'école maternelle et la municipalité ont eu l'ambition de réouvrir l'école pour accueillir de nouveau les enfants. Ils ont travaillé plusieurs semaines pour cette seconde rentrée des classes : des réunions, des formations, des concertations. Le travail est la clef de la réussite car à partir du lundi 18 mai l'école maternelle publique de Bouvigny était ouverte.

Trois phases d'inscription ont permis à tous les enfants qui le souhaitaient (sauf les enfants nés en 2017 où la scolarité n'est pas obligatoire) de revenir à l'école.

Dans un premier temps, ce sont pas moins 35 élèves qui furent re-scolarisés tous les jours soit 57 % des enfants de PS, MS et GS et surtout 88 % des GS.

L'école était ouverte entre 7h30 et 12h30, l'après-midi



étant consacré au nettoyage par les services municipaux. La continuité pédagogique (l'école à la maison), continua d'être assurée par les enseignants l'après-midi. Des fiches chaque semaine furent distribuées à l'entrée de l'école et les sites internet de chaque classe actualisés comme depuis le début du confinement.

Certains parents n'ont pas souhaité remettre leurs enfants à l'école pour des raisons personnelles, les plus petits dont la scolarité était obligatoire ne pouvaient être accueillis : c'est pourquoi, en collaboration avec le musée du Louvre Lens, chaque vendredi après-midi l'école maternelle Marie Curie était ouverte mais hors de ses murs, au Louvre Lens, pour une après-midi culturelle dans la

Galerie du Temps, encadrée par les enseignants, une étudiante bénévole et une médiatrice du musée. Une vingtaine d'enfants ont participé à ce projet entièrement gratuit. Depuis le 22 juin, la quasi totalité des élèves a pu reprendre le chemin de l'école.

Toutes les infos, les actions, les sites de classe, les vidéos tournées pour dédramatiser le retour à l'école sont à retrouver sur :

maternellebouvigny.wixsite.com/curie

Numéro d'urgences CORONAVIRUS

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

En cas de danger immédiat : 17

Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr)

Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr)

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

Urgence pour ma santé ou celle de mes proches : Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

La rentrée des classes à Bouvigny-Boyeffles vue par les CM2.



Les CM2 ont décidé de fabriquer leur « Une des CM2 ». Comment s'est passé leur confinement, leur rentrée.

Felix : « La rentrée des classes est un peu compliquée, car les masques, la distanciation sociale, et le lavage régulier des mains sont beaucoup de contraintes ».

Corentin : « Je suis content de reprendre l'école, parce que ça fait longtemps que je n'ai pas vu les copains et monsieur ».

Lison : « La rentrée se passe bien, on respecte les mesures de sécurité ».

Zoé : « C'est la rentrée, c'est un peu bizarre, on ne va à l'école que le matin et nous ne sommes que douze élèves dans la classe ».

Paul : « Mon confinement était ennuyeux, mais j'ai retrouvé le sourire quand je suis rentré à l'école ».

Nathanaël : « Je suis très content de revoir mes copains et Monsieur Marle ».

Honorine (Maire conseil du municipal des jeunes) : « Mettre du gel SHA, respecter un mètre de distance, tousser dans son coude, seront les mesures à respecter pour aller à l'école ».

Léo : « Le confinement était ennuyeux, je ne voyais plus mes potes et le maître. J'ai retrouvé la moitié de mes potes et du coup mon sourire est revenu en classe ».

Albin : « J'ai aimé les cours à la maison mais les devoirs étaient compliqués à faire à la maison ».

Mélina : « Moi, j'ai bien aimé rester en confinement, mais je suis aussi très contente de revenir à l'école ».

Lou Anne : « C'est trop cool de reprendre l'école ».

Maurgan : « Le confinement c'était bien et je ne suis pas content de reprendre l'école ».



Un petit mot de Tom Laurent sur le confinement

C'est un peu dur dur en ce moment.
Pour moi ça va, mais les devoirs à la maison, c'est dur et je ne veux pas toujours les faire, je ne peux pas voir mes copains, sauf en vidéo conférence.
Le confinement c'est trop long, du coup je vais dehors jouer au foot, je fais des jongles, et j'embête ma sœur. J'aimerais bien retourner à l'école.
Je vous fais de gros gros câlins à mes copains et aussi à M.Marle.
A bientôt de Tom Laurent.

Petit mot de Nathan resté à la maison

Bonjour à tout le monde !
Durant ce confinement je n'ai pas ressenti de craintes particulières enfin pas plus que d'habitude.
Je suis bien content de ne pas à avoir à habiter à Paris. Je suis avec mes parents et mes chats chez moi (Croquette Ronaldo Pucie Mimi). Tout le monde va bien et personne n'a attrapé ce virus. J'espère que vous et vos proches allez bien. Je vous souhaite une bonne journée. On se retrouve sur zoom.

Nathan Dziecinchowicz.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre